

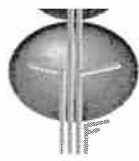
Mémoire déposé par



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DES
BOIS-FRANCS ET DE L'ÉRABLE

Au
Bureau des Audiences publiques
Dans le cadre du projet
D'aménagement d'un Parc éolien dans le MRC de l'Érable

Mardi, le 15 décembre 2009
Manoir du Lac William
Saint-Ferdinand, Québec



A l'échelle mondiale, l'énergie éolienne connaît une croissance très rapide, à un taux annuel moyen de plus de 26% depuis 1990, et la puissance installée totale des parcs éoliens atteignait 94GW à la fin de 2007.

La légitimité de notre prise de position, passe par le droit de croire que le développement économique est générateur de richesse pour une collectivité. Les éoliennes doivent être le signe de notre fierté, notre engagement notre contribution à l'effort planétaire mobilisé contre les GES.

L'énergie éolienne est une énergie verte et l'ensemble des communautés du Québec doivent être fières de contribuer à rendre le Québec plus vert. Notre région est la pionnière dans le domaine du recyclage et de la revalorisation des matières résiduelles. C'est pourquoi, il faut aller de l'avant et conserver notre distinction régionale.

Si notre population souhaite conserver ses acquis sociaux, il est essentiel qu'ensemble nous partagions une vision commune de développement de notre potentiel énergétique. Le Québec doit avoir à sa disposition l'énergie disponible à tout investisseur étranger qui souhaiterait participer au dynamisme et aux valeurs du Québec. En contrepartie, si nous souhaitons exporter notre énergie, elle devra correspondre aux critères décrétés par les conventions internationales et l'énergie éolienne est un moyen essentiel à cette reconnaissance.

Je tiens, par contre, à souligner que notre position en faveur du projet déposé par la firme Énerfin n'est pas opposée au mouvement de citoyens inquiets par la venue de ces structures. A ce titre, notre organisation a suivis de près les résultats de la dernière élection municipale à Saint-Ferdinand. La réélection du maire sortant a été une indication d'une majorité d'électeur sont favorable au projet de développement des éoliennes dans cette municipalité.

Les limites environnementales de l'aménagement d'un parc éolien sont la nuisance sonore et visuelle. Cependant, depuis quelques années, la technologie éolienne s'est développée et a connu de nettes améliorations dans ces domaines. Aujourd'hui, le bruit fait par les turbines est inférieur à celui d'une maison habitée ou d'une voiture, et est largement couvert par celui du vent.¹ La Chambre de commerce et d'industrie ne souhaite pas s'impliquer dans le débat entourant le volet qualitatif de l'implantation des éoliennes, nous jugeons qu'il s'agit d'un débat dont l'issue ne permet en aucun cas de faire avancer les choses.

Nous tenons à souligner que notre organisation représente plus de 1084 membres répartis sur les territoires de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable. Notre mission principale est de développer des actions concertées favorisant le développement économique et social de notre groupe de membres et de travailler ensemble à l'avancement des entreprises que nous représentons. La Chambre existe avant tout comme porte-parole collectif des entreprises, petites et grandes, issues du domaine manufacturier, du secteur commercial, des services et de l'agriculture dans le but de pratiquer une influence sur les instances décisionnelles afin

¹ Ministère des ressources naturelles et de la faune. Énergie éolienne : Les considérations environnementales. Consulté le 17 septembre 2009.< <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-impacts.jsp>>

d'améliorer la vie économique d'ici et d'assurer LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE. De plus, il est important de souligner que notre organisation a milité de façon énergique afin qu'un Comité de maximisation des retombées économiques soit implanté. Piloté par le CLD de l'Érable, le comité de maximisation des retombées économiques est essentiel à l'acceptation sociale de la communauté. La CCIBFE est très fière de prendre part à ce comité et participera activement aux travaux. De plus, notre mandat consistera à faire parvenir les informations pertinentes aux intervenants économiques du milieu afin qu'ils puissent tirer le maximum de retombée économique localement.

En conclusion, la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable est fière d'ajouter sa voix aux nombreux citoyens et entreprises de la région de l'Érable en se positionnant favorablement aux côtés du développement d'éoliennes sur le territoire de la MRC de l'Érable.

.../2

Maximiser les retombées économiques

Notre position en faveur du développement du projet n'est pas sans condition. Nous sommes conscients que l'énergie prélevée ici dans la MRC de l'Érable bénéficiera à l'ensemble du Québec. Nous croyons que le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités et considérer que les citoyens affectés par le projet doivent avoir l'assurance que cette énergie prélevée serve à contribuer au développement collectif.

Nous demandons à Énerfin, la mise en place, d'un comité de maximisation des retombées économiques. Ce dernier sera composé d'un représentant du comité de diversification économique de la région de la MRC de l'Érable, un représentant d'Énerfin, d'un représentant de la société de projet, d'un représentant du Centre Local d'Emploi, un représentant du CLD de l'Érable et un de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable. Le comité aura pour mandat de s'assurer que l'ensemble des appels d'offre soient évalués et connus par les entreprises et les travailleurs locaux dans le but de maximiser le plein retour des investissements engendrés par le projet, soit 350 emplois directs pendant la phase de construction et 25 emplois permanents spécialisés pendant 20 ans.

En conclusion, la Chambre de commerce et d'industrie de notre région, est en faveur du projet de développement du Parc éolien et croyons que la réalisation de ce projet à énergie verte, bénéficiera aux générations présentes et futurs.